



BUREAU FEDERAL

Vendredi 4 février 2005

PARIS

Présents

MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Guy PIERA, Christian DULLIN, Mme Lydie BONNET, MM. Daniel FALQUE, Michel PALMIE

Excusés

MM. Jean-Claude BAQUE, Daniel ARNAUD, Claude DOURTHE, Jo MASO

Assistent

MM. Jean-Louis BARTHES, Jean-Claude SKRELA, Jean-Luc DRUAIS

*

* *

M. Bernard LAPASSET, Président de la FFR, ouvre les travaux à 16 h 15

*

* *

I – COMMUNICATION DU PRESIDENT

- Bernard LAPASSET demande aux membres du Bureau fédéral de se recueillir en mémoire de Robert PINARD, Trésorier général adjoint de la FFR et Président du Comité d'Auvergne, décédé le 30 janvier 2005

Sur proposition du Président, le Bureau fédéral décide d'attribuer, à titre posthume, la médaille d'or de la FFR à Robert PINARD.

- Le Président donne des nouvelles de l'état de santé de Dany ARNAUD et de Jacques CAMBOU.
- Bernard LAPASSET annonce également le décès de René PONS, Vice-président honoraire du Comité d'Ile-de-France, ancien Président de la commission des délégués financiers de la FFR.
- Il annonce ensuite la naissance de Martial MAURIAC, fils de Paul MAURIAC.
- Bernard LAPASSET fait ensuite un point sur l'avancée des travaux d'organisation pour le Seven de Paris.

Robert ANTONIN a été choisi pour assurer les fonctions de Directeur sportif du tournoi. Il pourrait être assisté par William JEFFERSON.

Un Directeur général du tournoi sera recruté prochainement. Dans cette attente, Jean-Louis BARTHES assure la direction du Comité d'organisation.

II – COUPE DU MONDE 2007

Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale du GIP 2007 se tiendront le 7 février 2005 au CNR, en présence de Jean-François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse, des sports et de la vie associative.

La politique salariale pour les personnels, est actuellement à l'étude, les contrats devant s'engager dès sa mise en place.

La publication du programme des matches du Tournoi est reportée, quelques interrogations subsistant encore.

III – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Le Bureau fédéral décide d'organiser la prochaine **Assemblée générale financière le samedi 10 décembre 2005** à la Maison du sport français (CNOSF).
2. **Le Bureau fédéral se réunira le samedi 12 février 2005** à 15 h à Londres, veille du match Angleterre-France.
3. Le Bureau fédéral valide le **planning prévisionnel des réunions statutaires de la FFR** pour le 1^{er} semestre 2005.
4. Alain DOUCET rappelle qu'il n'est pas souhaitable d'organiser des réunions de commissions la veille ou le jour des matches internationaux. Il fera une note à l'attention des Vice-présidents afin de formaliser cette demande.

Toutefois, en cas de réunions ces jours-là, les participants ne devront pas prétendre à bénéficier d'invitations aux matches internationaux organisés le même week-end.

5. Bernard LAPASSET propose au Bureau fédéral de commémorer, à l'occasion du prochain France-Galles, **le premier arbitrage d'un Français dans un match du tournoi des V nations.**

Il s'agit de M. Bernard MARIE qui est entré en jeu lors du match France-Pays de Galles en 1963, suite à la blessure de l'arbitre irlandais GILLIAND.

M. Bernard MARIE sera invité au dîner du vendredi et au match pour donner le coup d'envoi. Il sera alors présenté au public afin qu'un hommage lui soit rendu. L'arbitre irlandais, les capitaines gallois et français (C.ROWLANDS et M.CRAUSTE) seront aussi invités.

Le Bureau fédéral donne son accord à cette proposition.

6. Suite au courrier reçu de Jacky FORT, le Bureau fédéral décide que sa « cape » d'international lui sera remise lors de la réception d'après-match de France-Pays de Galles.
7. A ce propos, il est souligné qu'un certain nombre de « capes » non distribuées sont toujours à la FFR.

Il est décidé qu'elles seront distribuées par les membres du Bureau fédéral à l'occasion de déplacements de ces derniers dans les Comités.

8. Le point sur les effectifs.

Au 31.01.05, le nombre de licenciés est supérieur de 1 782 à celui au 31.01.04.

9. Evolution du service informatique.

Il semble inéluctable de poursuivre, pendant un certain temps, les travaux entrepris dans le cadre du projet OVAL.e.

Pour ce faire, il est nécessaire de maintenir provisoirement les ressources humaines recrutées spécialement pour ce projet.

Sur proposition du Président, et après débat, il est envisagé de faire appel à des prestataires de services plutôt que de recruter des informaticiens.

Une étude sera menée en ce sens en concertation avec le service informatique (suivi du dossier Alain DOUCET et René HOURQUET).

10. Affaire Marc CECILLON

Dans le cadre de l'instruction de l'affaire en cours, Bernard LAPASSET, Pierre BERBIZIER et Xavier BLOND ont été entendus par des officiers de police judiciaire.

11. Affaire SASP Colomiers

Bernard LAPASSET informe le Bureau fédéral qu'une enquête judiciaire a été ouverte à l'encontre de plusieurs dirigeants de la SASP Colomiers accusés d'abus de biens sociaux, détournements de fonds, banqueroute...

Après examen du dossier, le Bureau fédéral décide de se constituer partie civile dans cette procédure. Jean-Pierre MARQUE sera chargé du dossier.

12. Alain DOUCET présente le modèle de **la tenue officielle** dont sera doté le Comité directeur de la FFR.

Le Bureau fédéral donne son accord sur le modèle présenté.

13. Affaire Mont de Marsan.

La Ligue nationale de rugby a été saisie par le Procureur de la République de Mont de Marsan.

La FFR sera certainement saisie à son tour compte tenu des informations demandées.

14. Enquête des ministères des sports et des finances

Deux inspecteurs généraux du Ministère des sports et du Ministère des finances ont été reçus par la FFR dans le cadre d'une enquête menée dans plusieurs fédérations sportives sur les modalités d'attribution de la licence d'agent et sur les contrôles exercés à leur égard.

L'ensemble des informations disponibles a été transmis.

15. La FFR a reçu un courrier de l'Inspection du travail concernant des infractions à la législation du travail relevées envers des sociétés de sécurité travaillant dans le cadre des matches internationaux au Stade de France.

Le Bureau fédéral confie à Guy PIERA le soin d'apporter les réponses et les justificatifs attendus par l'Inspection du Travail.

16. Affaire Bucos

La FFR a reçu un courrier de la Fédération roumaine de rugby dénonçant l'ingérence de M. BUCOS, Conseiller technique fédéral du Comité d'Alsace-Lorraine dans les affaires roumaines. L'intéressé a écrit à plusieurs médias roumains pour prendre fait et cause contre les dirigeants actuels de la F.R.R. dans le cadre des élections qui vont avoir lieu prochainement en Roumanie.

M. BUCOS a, par ailleurs, utilisé un papier à en-tête du Comité d'Alsace, sur lequel figure le logo de la FFR, pour écrire ses missives.

Devant cette situation, le Bureau fédéral décide de mettre en place une procédure disciplinaire à l'encontre de M. BUCOS.

Le Comité d'Alsace-Lorraine, employeur de M. BUCOS, donnera la suite qu'il jugera utile à cette affaire.

17. Bernard LAPASSET informe le Bureau fédéral du **recrutement de Benoît GIRAN** comme « chef de projets internationaux ».

IV – <u>AFFAIRES FINANCIERES</u>

1. Appel à concurrence « assurances »

Affaire suivie par René HOURQUET

Le cahier des charges a été validé par le Cabinet Vivien. Les sociétés soumissionnaires auront la possibilité de prendre le courtier de leur choix.

L'appel à concurrence paraîtra dans les tous prochains jours dans 5 publications : L'Equipe, Midi Olympique, Les Echos, l'Argus de l'assurance et Le Figaro.

La date limite de dépôt des offres a été fixée au lundi 14 mars à 18 h.

La commission d'ouverture des plis sera composée de René HOURQUET, Guy MOLVEAU, Guy PIERA, Wanda NOURY, Jean-Louis BARTHES, Olivier KERAUDREN et Jacques DUBOIS.

2. Situation du Comité départemental de Meurthe-et-Moselle

Le bilan financier du Comité de Meurthe-et-Moselle fait apparaître un passif important de l'ordre de 25 000 €.

Le Bureau fédéral confie à René HOURQUET le soin d'étudier avec les intéressés les possibilités de remise à niveau de leur trésorerie. Guy MORAUX sera missionné pour clarifier la situation sur place.

3. Billetterie France-Ecosse

La recette prévisible pour le match France-Ecosse est de l'ordre de 3 872 000 € pour environ 79 000 spectateurs.

4. Délégation de gestion de caisse

Le Bureau fédéral décide de confier à Elisabeth HENRY la gestion de la caisse fédérale, jusqu'alors assurée par Claudine FLAMANT, partie en retraite depuis le 1^{er} février 2005.

5. Match France A – Espagne A féminin

Le match aura lieu le 13 mars 2005 dans un lieu restant à préciser, si possible dans le Comité du Languedoc ou celui du Roussillon.

6. Subventions

Le Bureau fédéral, sur proposition de René HOURQUET, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Un club – un artiste	=	5 000 €
- Sporting club universitaire France (SCUF)	=	5 000 €
- Lycée Gennevilliers – (tournoi Bahia Blanca Pampa Rugby)	=	2 000 €
- Lycée agricole Nîmes Rodilhan - (tournoi Bahia Blanca Pampa Rugby)	=	2 000 €
- ASAV Rugby Varennes (58)	=	765 €
- RC Chameyrac	=	765 €
- Quimper – aide exceptionnelle	=	1 530 €
- FC Grenoble (Challenge A. Alberto)	=	765 €
- RC Orléans	=	765 €
- Entente de la Têt-Pezilla	=	765 €
- Flandres – Coupe de la Fédération 2003	=	5 760 €

1. Mise en place de la commission de l'IRB « High level performance »

Bernard LAPASSET fait part de la première réunion de la nouvelle commission de l'IRB« High level performance » dont il est le Président

Il signale qu'un représentant des clubs français, Jean-Pierre LUX, a été nommé dans cette commission.

2. Match France-Angleterre universitaire

Le club de Grenoble ayant refusé de libérer les joueurs sélectionnés pour le match France-Angleterre Universitaire, le Bureau fédéral décide, après examen de la convention FFR/LNR, de prendre les mesures adaptées.

3. Match du Biarritz Olympique à Saint Sébastien

Bernard LAPASSET rappelle que les matches de Coupe d'Europe, à l'exception des 1/2 finales et de la finale, sont organisés par les clubs. Il appartient donc à ces derniers de tout mettre en œuvre pour que l'organisation de la rencontre réponde au cahier des charges établi par l'ERC.

Cette règle reste applicable en cas d'organisation hors du territoire national.

Pour sa part, la FFR n'est pas opposée à l'organisation de ce match à Saint Sébastien, cela sous réserve, par le club organisateur, du respect des obligations contractuelles en termes de sécurité, d'assurance et de contrôle anti-dopage, la décision finale revenant à l'ERC.

4. Alain DOUCET évoque un problème survenu dans la gestion de l'équipe de France à 7 lors du dernier déplacement.

Thierry JANEKZEK sera convoqué dès son retour par le Secrétaire général pour apporter les éclaircissements nécessaires.

*

* *

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, le Président clôt les travaux à 18h15.